

Commune de SAINT-CLAIR-SUR-L'ELLE

Mairie

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MAI 2021

L'an deux mille vingt et un, le quatre mai à vingt heures trente, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la Maison des associations en séance publique sous la présidence de Mme Maryvonne RAIMBEAULT, Maire.

Etaient présents : MM. Maryvonne RAIMBEAULT, Fabienne LENOËL, Jean-Marc VARIN, Philippe GAILLARDON, Laëtitia DUBOSCQ, Annick JOUFFLINEAU, Pauline BOSCHER, Anne-Marie RABEC, Floriane VISART DE BOCARMÉ, Maryline VAUTIER, Raymond GIRARD, Serge ANFRAY

Absents excusés : Stéphane LECHANOINE, Benoît LAVARDE, Yohann GARREAU

Date des convocations : 26 avril 2021

Date d'affichage : 11 mai 2021

Madame Floriane VISART DE BOCARMÉ remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur Stéphane LECHANOINE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Philippe GAILLARDON pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

Monsieur Benoît LAVARDE, conseiller municipal de la commune de Saint Clair sur l'Elle, empêché d'assister à la séance du Conseil Municipal de ce jour, donne pouvoir à Monsieur Jean-Marc VARIN pour prendre en son nom toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins au cours de ladite séance.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°05/01 : ACTUALISATION DES STATUTS DE SAINT-LÔ AGGLO

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5 relatif aux modifications statutaires d'un établissement public de coopération intercommunale et l'article L.5214-16 relatif aux compétences d'une communauté d'agglomération,

Vu la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique,

Vu la délibération n°c2017-02.27.047 du 27 février 2017 relative aux statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral du n°17-256 du 18 mai 2017 actant les rétrocessions et les confirmations de compétences de la communauté d'agglomération Saint-Lô Agglo,

Vu la délibération n°cc2021-04-12-002C du 12 avril 2021 relative à l'actualisation des statuts de la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo,

CONSIDERANT ce qui suit :

Par délibération du 27 février 2017, la communauté d'agglomération de Saint-Lô Agglo a approuvé ses statuts en confirmant certaines compétences et en rétrocédant d'autres.

Il est apparu nécessaire de reprendre le libellé global de certaines compétences non obligatoires - en lien avec les services préfectoraux - afin de clarifier les points le méritant.

L'intérêt communautaire des éléments le nécessitant fait l'objet de délibérations distinctes.

Il est donc proposé ce nouveau projet de statuts dont la date d'effectivité est fixée au 1^{er} septembre 2021.

La modification des compétences sera actée si celle-ci recueille l'avis favorable du conseil communautaire et de deux tiers des communes représentant la moitié de la population, ou l'inverse, ainsi que celui de la commune dont la population est la plus nombreuse lorsque celle-ci est supérieure au quart de la population totale concernée.

Le conseil municipal de Saint-Clair-sur-l'Elle, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les statuts de Saint-Lô Agglo tels que présentés, ainsi que l'annexe relative aux équipements sportifs.

Madame le Maire informe que les terrains multisports, appartenant actuellement à Saint-Lô Agglo, vont être rétrocédés aux communes.

COMPTE-RENDU DE LA COMMISSION BÂTIMENTS COMMUNAUX

La commission s'est réunie le 28 avril afin d'étudier les différents devis reçus pour des travaux sur les bâtiments communaux ainsi que sur des dépenses d'investissement à réaliser.

MAISON DES ASSOCIATIONS :

- Ouverture d'une porte entre le local des jeunes et le bureau pour permettre aux jeunes d'avoir des sanitaires en accès direct. Ils utilisent actuellement les sanitaires extérieurs.

Un devis a été demandé pour l'ouverture d'un passage dans le placard entre le local des jeunes et le bureau.

Mme le maire va contacter le SDIS car il s'agit d'un ERP

- Réfection des peintures intérieures de la grande salle et de l'entrée

- Rénovation du parquet de la grande salle

Des devis ont été demandés aux entreprises. Après la constatation des différences de surface, Philippe GAILLARDON va demander des précisions aux entreprises ayant transmis un devis.

Le conseil municipal reporte la décision pour ces travaux au prochain conseil municipal.

- Electricité maison des associations

Philippe GAILLARDON informe que les travaux prévus de remise aux normes de l'électricité dans toute la maison des associations ont été effectués la dernière semaine du mois d'avril. Il rappelle que ces travaux s'élèvent à 4 086.56 €.

MAIRIE :

- Toiture de la mairie et de la chaufferie :

Des devis ont été demandé à plusieurs entreprises pour la remise à neuf de la toiture de la mairie et de la chaufferie. La commission a constaté également des différences de surface entre les devis. Des précisions vont être demandées aux entreprises ayant transmis un devis.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal reporte la décision pour ces travaux au prochain conseil municipal.

Pour information, Madame le Maire a sollicité une subvention au titre de la DETR pour la remise à neuf de la toiture de la mairie et de la chaufferie. Une subvention de 7 845 € a été accordée.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°05/02 : MAISON DES SERVICES : DÉPLACEMENT DE PRISES

Afin de permettre l'installation du visio-accueil dans la maison des services, le Conseil Municipal, à

l'unanimité, donne son accord pour le déplacement de prises dans la maison des services et accepte le devis de l'entreprise MAUVIEL-LEGRAND pour un montant de 119.00 € HT soit 142.80 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°05/03 : ÉGLISE : RESTAURATION PAR SOUDURE DU NOYAU DE LA CLOCHE 2

Suite à la visite de l'entreprise BODET pour la maintenance annuelle des cloches de l'église, le noyau central de la cloche 2 est éclaté.

La restauration d'une cloche, par soudure, permet de conserver le patrimoine existant et de restituer celle-ci, à sa fonction d'origine.

Les travaux de restauration des cloches par soudure sont garantis à vie.

Un devis a été proposé par l'entreprise BODET pour un montant de 5 721.00 € HT soit 6 868.80 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le devis de l'entreprise BODET pour un montant de 5 721.00 € HT soit 6 868.80 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°05/04 : DÉSHERBEUR THERMIQUE

Plusieurs devis ont été demandé pour l'acquisition d'un désherbeur thermique avec un chariot pour porter une bouteille de gaz.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'acquisition d'un désherbeur thermique et accepte le devis de l'entreprise AGRIAL pour un montant de 116.55 € HT soit 139.85 € TTC.

DÉLIBÉRATION 2021 - N°05/05 : SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR TRAVAUX D'ACCESSIBILITE

Il est nécessaire de remettre en conformité la mise en accessibilité du pourtour de la maison des associations ainsi que le passage entre la place de la 29^{ème} division US et la place Guillaume le Conquérant pour l'accès à la maison des services et à la mairie.

Des devis ont été demandés. La commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide de réaliser des travaux de conformité de la mise en accessibilité du pourtour de la maison des associations ainsi que l'accessibilité à la mairie et à la maison des services par le passage entre la place de la 29^{ème} division US et la place Guillaume le Conquérant sur 2021.

- Sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention de l'État

DÉLIBÉRATION 2021 - N°05/06 : SUBVENTION DE L'ÉTAT POUR L'ATELIER COMMUNAL

Il est nécessaire d'effectuer des travaux dans le futur atelier communal (clôture, portail, isolation, peinture, divers aménagements, ...).

Des devis sont en cours.

Madame le Maire indique que la commune peut solliciter des subventions.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de la réalisation des travaux dans le futur atelier communal à compter de 2021 et sollicite, auprès de la Préfecture, une subvention de l'État

POINT SUR LES TRAVAUX DU LOTISSEMENT 'BOCAGE DE L'ELLE'

Les coffrets et regards de branchements sont en cours de pose et de raccordement.

Les terrains sont nivelés.

La commercialisation des lots pourra se faire dès la fin des travaux soit dès cet été.

La publicité pour la commercialisation des lots pourra se faire dès que l'arrêté sera pris.

POINT SUR LE DOSSIER MAISON FRANCE SERVICES

Une réunion en visio-conférence avec la MSA a eu lieu en avril afin d'étudier la convention de copportage entre la MSA et la commune. Des modifications ont été apportées.

Une réunion est prévue avec les partenaires signataires de la convention départementale France Services (CPAM, CAF, pôle Emploi, Carsat, ministères, ...) le 18 mai 2021.

De plus, pour avoir la labellisation France Services, il faudra justifier de la présence de 2 agents polyvalents, 1 pris en charge par la MSA, l'autre par la commune.

ÉLECTIONS DÉPARTEMENTALES ET RÉGIONALES : COMPOSITION DES BUREAUX DE VOTE SUITE AUX CHANGEMENTS DE DATES

Les élections départementales et régionales prévues les 13 et 20 juin ont été décalées au 20 et 27 juin 2021.

Ces élections se dérouleront à la maison des associations du fait du double scrutin tout en respectant les règles sanitaires.

La date limite d'inscription sur les listes électorales pour pouvoir voter à ces élections est fixée au vendredi 14 mai 2021.

Les modalités de procuration ont été simplifiées. Elle peut se faire désormais en ligne sur le site : www.maprocuration.gouv.fr

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Recherche de médecins :

Une réunion avec plusieurs communes de Saint-Lô Agglo, en manque de professionnels de santé, est prévue le 25 mai avec l'ARS, la CPAM, et des professionnels de santé.

Maisons vacantes - inhabitées :

Les habitations inhabitées, vacantes sur la commune vont être recensées afin de prendre contact avec les propriétaires pour parler de l'OPAH (Opération Programmée de l'Amélioration de l'Habitat)

Utilisation du stade :

Le handball Club de l'Elle, le judo Club d'Agneaux et Floragym vont utiliser le stade en attendant la réouverture des lieux sportifs fermés au public du fait de la crise sanitaire.

Devenir de la Bergerie :

Une boîte est à disposition à la mairie jusqu'au 16 mai. Plusieurs habitants ont envoyé un mail avec des suggestions.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés. Madame le Maire a décidé de clore la séance.